

Comité provincial de Bruxelles-Brabant wallon

P.V. bureau n° 3 - Séance du 10/9/2012

Présents : MM Monsieur (Président), Culot (Vice-président), De Leener (Secrétaire/Trésorier),

1. Correspondance in

Demande d'attestation pour mutation administrative : 0017 Anciens 13 (Khlaief 2518) - 070 UAAE (Nafi et Kanboui 1610) – 1336 Canter (Corpuz 0242, De Veylder 2352 et Mkadich 1423) - 1423 Royal 4 (Segura 2518) – 1584 La Chenaie (Rusek 0048) -1795 RPC Schaerbeek (Marchand 0763) – 2110 Audeghem Girls (Cousinne 0970) – 2429 Speedy (Tassenoy 1344) - 2518 BCU Ganshoren (Van dale 0847) - 2519 Ganshoren Dames (Sirine 0252) – 2641 Beball (Janssens 0329 – Hazard et Stevens 2204)

Procureur régional : levée de suspension de 2 joueurs

0130 Castors Braine : le secrétaire sera absent du 12 au 27/9 et sera remplacé par Mr Pascal Ronse

0130 Castors Braine : demande d'annuler le forfait en coupe Open minimes filles – sera examiné le 24/9

1779 Braine 2001 : la secrétaire est absente du 7 au 24/9 et sera remplacée du 7 au 14 par Mr Pierre Baré et du 15 au 24 par Mr Vincent Vermeulen

2344 Fresh Air : changement de secrétaire : Sonia Vandeneycyken – Cité Ouvrière du Linthout, 39 – 1030

Bruxelles – GSM : 0496/812.687 – E-mail : svandeycken@hotmail.com

2. Correspondance out

Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1

3. Forfaits

Forfait coupe application règlement :

2646 ABC en minimes open, poule 3

Forfait plus de 72h à l'avance

1605005 Standard Hélécine – Ecole Européenne 0 - 20

1807004 Eclair – Royal 4 0 – 20

1808004 Auderghem Girls – Rebond Ottignies 0 - 20

2601004 Eclair – Royal 4 0 - 20

2602006 Ecole Européenne – St Augustin 20 – 0

Forfait moins de 72h avant la rencontre

1605006 St Augustin – Castors Braine 0 - 20

1701006 Linthout – Castors Braine 0 - 20

1803006 Castors Braine – St Augustin 20 – 0

Forfait général :

Minimes E : 1344 Standard Hélécine

4. Modifications et rencontres amicales ou tournois autorisés

Fichier envoyé aux secrétaires – mise à jour du site

2110 Auderghem Girls : la P2A Dames passe sous statut de spéciale

5. Commission de Formation d'Arbitrage

6. Commission des Jeunes

7. Divers

Homologation : terrain en ordre : VUB (provisoire), Athénée d'Etterbeek

Décision CP : vu les incidents qui ont émaillé la rencontre Fresh Air – Speedy MSG, de convoquer les deux cercle lors de sa réunion du 17/9/2012 et de remettre les rencontres 1100016 et 1100017 du prochain week-end.

Prochaines réunions : comité les 17 et 24/9/2012

O. MONSIEUR – A. DE LEENER

PV des réunions des secrétaires des 31/8 et 4/9/2012

Etaient présents :

Pour le C aux deux réunions : MM Monsieur, Président et De Leener, Secrétaire

Pour la réunion à Braine l'Alleud : MM Lamy, secrétaire des Parlementaires, Culot, Parlementaire et Lambert membre du CP

Pour la réunion à Forest : MM Delchef, Président de l'AWBB, Dujardin, Président des Parlementaires, De Roy, Parlementaire et Squiflet, membre du CP

Pour les clubs étaient présents : 0005, 0017, 0048, 0130, 0205, 0242, 0329, 0400, 0689, 0836, 0847, 0928, 0959, 0970, 1423, 1542, 1610, 1795, 1949, 2110, 2204, 2316, 2344, 2429, 2519, 2543, 2641, 2669
Clubs excusés : 0045, 0697, 1331, 1344, 1479, 1704, 2448, 2643

Le Président a ouvert à chaque fois la séance en remerciant les clubs présents, preuve qu'ils ont une « soif de savoir » et que c'est aussi une manière de faire connaissance. Il a regretté que certains clubs ne sentent pas concernés alors que chaque année, l'accent est mis sur les diverses modifications statutaires votées lors de l'Assemblée Générale du mois de juin.

Le Président et le Secrétaire se sont relayés pour faire un exposé sur les instances de la Fédération et de l'AWBB, en expliquant les compétences du CP, des Parlementaires et du Conseil Judiciaire ainsi que des divers départements de l'AWBB

Divers articles des statuts ont été évoqués et développés afin que les secrétaires ou leurs représentants puissent mieux saisir les diverses arcanes de la fédération et surtout les modifications comme évoqué plus haut.

Il a surtout été insisté sur les implications des modifications de l'article PC 16, à savoir la présentation des documents avant une rencontre. Ceci avait déjà été transmis par le Secrétariat général, aux clubs par la lettre du secrétaire. La nouvelle mouture a bien été expliquée et surtout ce qui pouvait découler de la non présentation de divers documents, c'est-à-dire un forfait pour la rencontre avec les conséquences financières.

L'article PC 53 a également fait l'objet d'une attention plus particulière.

Divers articles que ce soit dans les parties administrative, compétition, financière, judiciaire et mutations, ont à nouveau été évoqués.

Dans la partie réservée aux divers, le point principal a visé le début des coupes provinciales, le premier week-end du mois de septembre. Plusieurs clubs se sont plaints que les entraînements n'avaient pas encore recommencé, etc ..

Le Président a rétorqué à ces interventions que la coupe AWBB commence, elle, au début du mois d'août, donc plus tôt que le provincial, que le calendrier du 1^{er} tour en jeunes prévoit 10 journées de championnat que le CP doit caser entre le 2^{ème} week-end de septembre et 2^{ème} week-end de décembre, soit 14 week-end en laissant des dates de libre pour pouvoir modifier le calendrier le cas échéant pour des occupations de salle et tenir compte des vacances scolaires de la Toussaint. De plus, lors des pré-assemblées provinciales et assemblées provinciales, les clubs ont fait remarquer au CP que pour des jeunes comme les benjamins, devoir disputer une rencontre en semaine, à 20h, en province ou à Bruxelles impliquait un long déplacement et un retour assez tardif. C'est la raison pour laquelle le CP a placé les 3 journées de coupe, un week-end pour rencontrer les demandes des clubs. Le Président a fait remarquer également que rien n'empêchait de disputer ces rencontres de coupe jeunes en semaine, le CP marquant son accord si les deux clubs le demandaient et que ce n'était pas à 3 jours du premier tour de s'apercevoir qu'il y avait match de coupe alors que le calendrier complet a été édité et transmis aux clubs depuis le 15 juin.

Il a été communiqué aux clubs la possibilité de transmettre les feuilles de matchs par voie informatique en scannant le document.

Les formalités sont de le faire en format pdf et de nommer le fichier par le numéro de la rencontre.

Les clubs sont avertis que l'accent sera mis sur le fair-play entre les clubs et qu'un suivi particulier sera fait lorsqu'une rencontre sera arrêtée pour raison disciplinaire.

O. MONSIEUR - A. DE LEENER